

La mystérieuse lettre des Indes

Fabuleux héritage ou fabuleux canular ?	1
Transcription.....	3

Fabuleux héritage ou fabuleux canular ?

Les archives des communes sont des documents souvent méconnus et qui ne reçoivent pas toujours toute l'attention qu'elles méritent alors qu'elles contiennent tout un tas d'histoires petites et grandes mettant en scène les habitants et leurs administrateurs. En voici une qui est sans aucun doute un énorme canular, mais qui a suscité beaucoup d'émoi parmi les habitants de la commune de Saint-Cassin. Nous sommes au début de l'année 1873 quand Alexis de Jussieu, archiviste du département, est informé d'une bien curieuse affaire, concernant une lettre disparue des archives communales de Saint-Cassin. Cette lettre concerne un soi-disant héritage, tout aussi fabuleux que mystérieux. De quoi s'agit-il exactement ?

Le 2 juin 1847, Jean-Jacques Rouzières, alors maire de Saint-Cassin, reçoit une lettre écrite à l'encre rouge. Elle serait envoyée par le secrétaire du Trésor des Indes. Datée du 3 janvier 1847, cette missive l'informe que les Dubonnet de sa commune sont les héritiers d'un certain Antonioz Dubonnet, devenu en son temps roi des Indes Orientales. Celui-ci est mort en 1711 sans héritier direct, son unique fils « Lauria » étant tombé sur le champ de bataille contre les « Hollanlots ». Le montant de la succession est bien sûr impressionnant : 67 Millions.

La lettre a été postée en France, par un certain Lord Wilson, mandaté par le gouvernement indien. Elle invite le maire à dresser la liste des héritiers potentiels. Elle annonce également la visite vers le mois de septembre 1847 d'un envoyé extraordinaire, qui devrait arriver en Savoie après avoir séjourné sept mois en mer. Le maire prévient donc les Dubonnet de sa commune et 210 héritiers potentiels se manifestent rapidement. Ils désignent deux représentants, M.M. Bergerat et Drevet qu'ils envoient à Londres, réclamer l'héritage auprès de la Compagnie des Indes. En effet, depuis 1767, les anglais disposent d'un quasi monopole sur l'Inde. Ils doivent donc être au courant de la succession Dubonnet. Mais ces envoyés n'obtiennent aucune réponse. C'est alors que commence une série de péripéties qui près de trente ans plus tard n'a toujours pas donné le moindre résultat.

En 1849, harcelé par les héritiers qui veulent tous posséder la fameuse lettre, le maire de Saint-Cassin demande et obtient de l'Intendant général l'autorisation de déposer la précieuse missive dans les archives de la commune de manière à la mettre à l'abri. En 1856, trente deux nouveaux héritiers chargent Claude Grumel, agent d'assurance Le progrès, à Annecy, d'enquêter sur cette affaire d'héritage. En 1858, celui-ci passe le dossier à Jean-Antoine Basin, papetier de la Serraz sur la commune du Bourget. Celui-ci se rend à Londres, mais les agents de la Compagnie des Indes refusent de le recevoir, parce qu'il n'est pas en possession de l'original de la lettre de 1847, toujours conservée dans les archives de la commune.

Basin va alors obtenir, par un arrêté de l'Intendance générale du 6 octobre 1858, qu'elle lui soit confiée. La remise de ce document est faite par acte notarié passé devant Me Galliard, notaire¹. L'acte contient la transcription intégrale de la lettre. Il s'agit là d'une bien mauvaise décision. En effet, la missive va désormais passer entre de nombreuses mains et finir par se perdre. Les intermédiaires dans cette affaire se multiplient et les pistes se brouillent. Basin s'associe avec un certain Soula Jean-Baptiste, marchand carrier à Paris, qui lui-même confie ses papiers à un sieur Burnier, qui meurt à Paris en 1870. A la mort de celui-ci, il parvient à retrouver son dossier chez sa veuve. Il remet alors toutes les pièces à Hermon, que Grumel avait déjà choisi pour le remplacer en 1865.

Hermon regroupe dans un dossier vert tous les documents établis par les mandataires successifs depuis 1848, y compris la fameuse lettre des Indes. Le 28 décembre 1866, il séjourne à Chambéry, où diverses dettes lui valent une arrestation et la saisie de ses affaires. Elles lui sont rendues le 5 juin 1866. Les prétendus héritiers d'Antoine Dubonnet le sollicitent alors pour récupérer ce dossier vert, mais sans résultat. En 1872, le nouveau maire de Saint-Cassin, Monsieur Cadoux, confie l'affaire à Me Blanc, avoué. Il lui demande surtout de récupérer la lettre des Indes, sans laquelle rien n'est possible. Blanc réussit à localiser la missive, après deux années d'enquête. Elle est alors dans les mains d'un certain Claude Dubonnet dit Pétrin, lui même héritier potentiel.

C'est ici qu'intervient l'archiviste du département de la Savoie. En effet, la lettre, sortie des archives de la commune sur l'autorisation de l'Intendance générale, appartient toujours à la mairie. C'est donc un argument de poids pour exiger sa réintégration. Le 28 janvier 1873, il adresse un courrier au Préfet de la Seine, l'informant de l'affaire et lui demandant son aide pour récupérer la lettre, d'autant plus que les héritiers Dubonnet sont désormais au nombre de 500. Le Préfet de la Seine lui répond le 31 mars 1873. Il l'informe que Claude Dubonnet dit Pétrin est hospitalisé à l'asile de Vincennes, et que son état de santé ne lui permet pas de répondre dans l'immédiat à la demande du Maire de Saint-Cassin, mais qu'il le fera dès qu'il ira mieux. Malheureusement, par une dernière lettre datée du 7 avril 1873, le Préfet écrit que Dubonnet à sa sortie de l'hôpital, a quitté Paris, et qu'il est impossible de le localiser. L'histoire aurait pu s'arrêter là.

En 1874, Me Blanc remet au maire de Saint-Cassin un rapport dans lequel il détaille toutes les conclusions auxquelles il est arrivé au bout de ces deux années d'enquête². Ce document est également imprimé chez Menard et Hyvert, rue juiverie, à Chambéry. Me Blanc écrit qu'il a récupéré la lettre des Indes le 25 avril 1873. Mais malgré cela, son rapport soulève beaucoup de questions, propose des pistes de recherches, mais n'apporte aucune conclusion sérieuse à l'affaire. Alors, les héritiers Dubonnet sont-ils passés à côté d'un fabuleux héritage, ou tout cela n'est-il qu'un canular, voire une tentative d'escroquerie ? En réalité, la succession Dubonnet n'est que le prolongement d'une autre histoire. Dès les années 1820 une rumeur court qu'un soi-disant roi de Madagascar, nommé Claude ou Charles Bonnet, tantôt du Périgord, tantôt du Doubs, aurait laissé une fortune de 75 millions, déposée dans une banque en Inde ou auprès de la Compagnie des Indes. Convaincus de la véracité de ce fait, de nombreux prétendants à l'héritage ont écrit au gouvernement anglais pour réclamer la succession. Bien sûr, les dénégations de celui-ci n'ont pas réussi à mettre fin à la rumeur³.

¹ Archives départementales de la Savoie - 10 FS 1238

² Archives départementales de la Savoie - J 563.

³ Les archives nationales du Royaume Uni conserve un dossier relatif à la succession Bonnet. *A volume made up in June 1899 from a bundle of loose papers and the contents of a mottled covered volume dealing with the Bonnet Case. IOR/H/553 1825-1866. These documents are held at British Library, Asia, Pacific and Africa Collections. Contents: (1) pp. i-iii, Index (Incomplete). (2) pp. 1-313, Correspondence (largely originals) regarding*

L'affaire de Saint- Cassin trouve certainement là son origine. La rumeur s'étant propagée y compris dans la presse, n'importe qui a pu écrire la lettre à Saint-Cassin. Un farceur, quelques acolytes à l'humour un peu douteux ? On ne le saura probablement jamais. En tout cas rien n'y a fait, ni le refus des agents de la Compagnie des Indes de recevoir les commanditaires, ni l'impossibilité qu'ils ont eu à démontrer la véracité des faits. Aucun Antonioz Dubonnet n'est inscrit sur les registres paroissiaux de Saint-Cassin. La commune n'a jamais reçu d'émissaire indien. Et enfin, si un Bonnet ou Dubonnet avait régné pendant près de 50 ans sur un pays aussi grand que l'Inde, qui plus est envahi par les européens, cela aurait forcément été connu, non ?

Transcription

Lettre transcrite au Tabellion de Chambéry, le 5 novembre 1858, maître Galliard, notaire.
Archives départementales de la Savoie - 10 FS 1238.

"Pour mettre à la poste, an France, monsieur Monsieur le maire de la commune de Saint Cassin, près de la drière montagneuse, Chambéry en Savoie.

ST Geonnata, Inde Sinais, janvier.

Monsieur le Maire, il y a environ quinze ans que nous faisons des actifs et vaines recherches pour trouver les nommé Dubonnet aquit appartiendrait une immense succession qu'it entre les mains du Gouvernement indien et déposé depuis 75 ans par S.M.R. Antonios Dubonnet décédé le 6 juillet 1711, roi des Yndes oriental, son fils le prince Lauria mort sur le champ de bataille des hollanlot faisant droit au dernières volontés de son ylustre pères quil par son testament du trois mars 1711 a légué à ses plus proches parens qu'il prétend avoir laissés fort jeune à Saint Cassin sous la drière montagneuse coline cachés par des hautes montagnes, le testament ayant était presque effassés : ce ce qu'il nous empechés à publier le veu exacte du grand testateur. Les journaux irlandais et ceux de plusieurs autres grandes puissance nous on fournis des renseignement tout à fait yu exacts, car plusieurs Dubonnet se sont présentés, se disant héritier légitime du grand roi. Mais nous venons par la grasse de Dieu faire une découverte très importante qui probablement nous metras sur la voix des héritier légitime. Nous prions le représentant de cette coline de Saint Cassin de vouloir pour l'yntéret de ses soumi héritier faire relever les nom Dubonnet depuis la 1ère généalogie s'il en existe réellement. Un envoyé extraordinaire se transportera en Savoie aussitôt les obstacle vinq partira au plus tard vers le mois de septembre 1848 et arrivera en Savoie sest mois après avoir séjourné en mer le tems nécessaire pour faire le long et pénible voyage. En attendant nous proffiton du Lord Vuilson qu'il fera partir la présente invitation depuis la France proche de Savoie au nous arrétant en repos sur l'exacte confiance que nous avons de votre ylustre intermédiaire nous espéront aussi que Monsieur le représentant de St Cassin voudra s'informer de toutes les recherches au fin de n'avoir auqu'un doute sur la bienheureuse découverte que nous avons acquit depuis peu, enfin de pouvoir mettre en exécution le dernier veux de S.M.R. qu'il a laissés la somme de soixante sept millions et les intérêts pour des parents jusqu'à présent inconnus.
Fait à ST Georillata Ynde La Suoioux le 3 janvier 1847".

the property of Jean (or Claude) Francois Bonnet, Commandant de place, or Governor, supposed to have died at Pondicherry between 1787 and 1789



Lorsqu'il rédige son rapport, Me Blanc, qui visiblement a la lettre des Indes sous les yeux, note : « *La taxe postale 18 (sols) traverse l'adresse ; elle est à la l'encre noir. Le cachet en cire rouge, qui la fermait, ne permet pas, pour sa partie restante, de dire s'il portait une empreinte quelconque. Sur l'adresse à l'encre rouge, comme toute l'écriture de la lettre, on lit : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cassin, près de la déerre montagne, Chambéry en Savoie* ». La lettre se conclut ainsi : « *Pour copie conforme en français par le secrétaire du Trésor de l'Etat. Signé : Bat-Ahlsioz. Fait à Géorinata Inde la Sinaïs le 3 janvier 1847* ».